

LIASSE FISCALE

(1)

BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>SARL MG IMPRIMERIE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1 2</u>	
Adresse de l'entreprise <u>198 allée de Provence Prato II 84210 PERNES LES FONTAINES</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>	
Numéro SIRET * <u>3 8 8 2 5 7 7 5 0 0 0 0 3 3</u>		Néant <input type="checkbox"/> * Exercice N clos le, <u>31 12 2014</u>	
		Brut <u>1</u>	Amortissements, provisions <u>2</u>
			Net <u>3</u>
Capital souscrit non appelé <u>(1)</u>			
IMMobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AA	
	Frais de développement *	AB	AC
	Concessions, brevets et droits similaires	CX	CQ
	Fonds commercial (1)	AF	26 990
	Autres immobilisations incorporelles	AH	59 455
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Terrains	AL	AM
	Constructions	AN	AO
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AP	AQ
	Autres immobilisations corporelles	AR	AS 469 908
Immobilisations en cours		AT	307 421
Avances et acomptes		AV	AU 163 937
IMMobilisations corporelles (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AX	AW
	Autres participations	CS	AY
	Créances rattachées à des participations	CU	CT
	Autres titres immobilisés	BB	CV
	Prêts	BD	BC
	Autres immobilisations financières *	BF	BE
		BH	BG 2 500
			BI 183
		BJ	BK 374 203
			374 203
TOTAL (II)		660 835	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU 16 173
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY 1 830
	Autres créances (3)	BZ	216 993
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CA 28 664
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CC
Comptes de liquidation	Disponibilités	CF	CE 328 359
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CG 328 359
		CJ	CI
		592 018	CK 1 830
			590 188
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		1 627 056	1A 662 665
Renvois : (1) Dont droit au bail ;		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes ;	CP
Classe de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :	
			Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(2)

BILAN — PASSIF avant répartition

DGRIP N° 2051 2015

Désignation de l'entreprise <u>SARL MG IMPRIMERIE</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000....)	DA 100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <u>EJ</u>)	DG 476 128	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 40 685	
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL 626 813	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 170 508	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV 30 952	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 56 996	
	Dettes fiscales et sociales	DY 79 122	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
	Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
	TOTAL (IV)	EC 337 578	
	Ecarts de conversion passif *	(V)	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	ED	
		EE 964 391	
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
		Écart de réévaluation libre	1D
		Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 222 442
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2015

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE

Néant

		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC
	Production vendue	FD	551 584	FF 571 924
	bien(s) *	FE	20 340	
	service(s) *	FG	486 984	FI 486 984
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 038 569	FK 20 340
	Production stockée *			FL 1 058 908
	Production immobilisée *			FM
	Subventions d'exploitation			FN
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FO 1 663
	Autres produits (1) (11)			FP
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FQ
				FR 1 060 571
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
	Variation de stock (marchandises)*			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU 219 131
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV (1 598)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW 220 701
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX 10 411
	Salaires et traitements *			FY 318 633
	Charges sociales (10)			FZ 118 182
	Dotation(s) d'exploitation	- dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA 121 802
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GB
PRODUITS FINANCIERS	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC 1 830
	Autres charges (12)			GD
				GE 7
		Total des charges d'exploitation (4) (II)		
				GF 1 009 098
				GG 51 473
	Bénéfice attribué ou perte transférée *			GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			GI
	Produits financiers de participations (5)			GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
CHARGES FINANCIERES	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Différences positives de change			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
		Total des produits financiers (V)		
				GP
	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR 6 384
	Différences négatives de change			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
Total des charges financières (VI)				GU 6 384
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV (6 384)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW 45 089

SAGE Exporte-comptabilis - Janvier 2015 : Est en préparation.

(RENOVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL MG IMPRIMERIE

Néant *

INCORP.	CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
				Conseillant à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
		Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	86 445
		Terrains		KG	KH
		Constructions		KJ	KK
		Sur sol propre	Dont Composants	L9	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	61 856
		Matériel de transport *		KY	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	106 724
		Emballages récupérables et divers *		LE	
		Immobilisations corporelles en cours		LH	
		Avances et acomptes		LK	
		TOTAL III	LN	903 909	LO
		Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M
		Autres participations		8U	8V
		Autres titres immobilisés		1P	1R
		Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U
		TOTAL IV	LQ	3 883	LR
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	994 237	ØH
					42 000
INCORP.	CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		
			par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service en résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
		Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV
		Terrains		IP	IY
		Constructions		IQ	MA
		Sur sol propre		IR	MD
		Sur sol d'autrui		IS	MG
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IT	MJ
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			MK
		Autres immobilisations corporelles		IU	MM
		Inst. gales, agencets, aménagements divers		IV	MP
		Matériel de transport		IW	MS
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			MT
		Emballages récupérables et divers *		DX	MV
		Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ
		Avances et acomptes		NC	ND
		TOTAL III	IY	NG	NH
		Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU
		Autres participations		IO	ØX
		Autres titres immobilisés		I1	2B
		Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E
		TOTAL IV	I3	NJ	NK
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	14	ØK	1 200
				ØL	1 035 037
				ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2015
D.G.F.I.P N° 2054bis

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 4

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)] 6	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice				
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5		
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

(6)

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL MG IMPRIMERIENéant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMobilisations AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	EL	BM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	26 990	PF	PG	PH	26 990
Terrains				PI	PJ	PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM	PN	PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR	PS	PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV	PW	PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		TOTAL I		PZ	356 169	QA	113 739	QB	469 908
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	TOTAL II		QD	61 856	QE		QF	61 856
	Matériel de transport			QH	QI	QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	94 018	QM	8 063	QN	102 081
	Emballages récupérables et divers			QP	QR	QS		QT	
TOTAL III		TOTAL III		QU	512 043	QV	121 802	QW	633 844
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QN	539 033	QP	121 802	QQ	660 835

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement											
TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5					N6
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9					Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7					Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5					R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3					S4
	S5	S6	S7	S8	S9	T1					T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8					T9
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6					L7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4					V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2					W3
	W4	W5	W6	W7	W8	W9					X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7					X8
Frais d'acquisition de titres de participations											
TOTAL IV	NL		NM								NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU					NV
Total général non vendu (NP + NQ + NR)	NW		Total général non vendu (NS + NT + NU)	NY		Total général non vendu (NW - NY)	NZ				

SAGE Expert-comptable Janvier 2015 - État d'imposition

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N°2056 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL MG IMPRIMERIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4I	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
Provisions pour dépréciation	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	sur immobilisations	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	1 830	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	1 830	TZ
Dont dotations et reprises	TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III)	7C	UB	1 830	UC
	- d'exploitation	UE	1 830	UF	
		UG		UH	
		UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE				Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	
	Prêts (1) (2)	UP	2 500	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	183	UV	183
	Clients douteux ou litigieux	VA	2 189		2 189
	Autres créances clients	UX	216 634		216 634
	Crédence représentative de titres (Provision pour dépréciation prélevée ou remise en garantie * antérieurement constituée *)	UO		ZI	
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	Etat et autres collectivités publiques	VM	9 605		9 605
		VB	19 059		19 059
DE L'ACTIF CIRCULANT		VN			
		VP			
	Groupe et associés (2)	VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR			
	Charges constatées d'avance	VS			
	TOTaux		250 169	VU	247 487
	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VT	VV	2 683
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE	1 200	
			VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus
		1		2	3
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y			
Autres emprunts obligataires (1)		7Z			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG			
	à plus d'1 an à l'origine	VH	170 508	55 372	115 136
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	56 996	56 996	
Personnel et comptes rattachés		8C	33 718	33 718	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	39 196	39 196	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 303	4 303	
	Obligations cautionnées	VX			
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 905	1 905	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J			
Groupe et associés (2)		VI	30 952	30 952	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2			
Produits constatés d'avance		8L			
TOTaux		VY	337 578	VZ	222 442
RENOVIS	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques	VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	53 435	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE			Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	
I. RÉINTÉGRATIONS							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)			de l'exploitant ou des associés de son conjoint			
				moins part déductible*		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les valeurs particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultat bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
Régimes d'imposition particulières et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) — imposées aux taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		— Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB	
TOTAL I							
II. DÉDUCTIONS							
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particulières et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		— imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) — imposées au taux de 0 % — imposées au taux de 19 % — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures — imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A				
	TOTAL II						
Mesures d'initiation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						
	Majoration d'amortissement*						
	Entreprises nouvelles (Océanie, denrées en difficultés 44 séries)		K9	Entreprises nouvelles et autres	L2	Jeune entreprise financière (art. 44 séries A)	L5
	Pôle de compétitivité (art. 44 immeubles)		16	Secteur investissements immobiliers (art. 209C)	K3	Zones de revitalisation de la régence (si territoire)	PA
	Zone franche urbaine (art. 44 osse et autres A1)		QV	Basin d'emploi à redynamiser (art. 44 séries B)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdécies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinzième loi)		PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé				Crédence dégagée par le report en arrière de déficit			
TOTAL II							
III. RÉSULTAT FISCAL							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							
		bénéfice (I moins II)		XI	32 875		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					
		XN	32 875				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

SARL MG IMPRIMERIE

DGFIP 2058 A 2015
Extension

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B 2015

Désignation de l'entreprise SARL MG IMPRIMERIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SOMMIS DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^e bis AI, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	22 898	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^e bis AI, 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
C3S ORGANIC	9K	9L	1 493
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	1 493
à reporter au tableau 2058-A :	ligne WI	ligne WU	

SAGE Expert-comptable Janvier 2015 : Etat préparatif.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (carré à cocher)XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2015

SAGGIE Expertise-competences | Janvier 2015 : Etat présentation

SAGE (1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupes).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations*	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				
	11				
	12				

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ②	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ③	Court terme ④	Long terme ⑤			Plus-value taxable à 19 % (1) ⑥
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total aléatoire des lignes 1 à 20 de la colonne ⑤)					
	CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total aléatoire des lignes 1 à 20 de la colonne ⑤)					
	CADRE C autres plus-values taxable à 19 % (⑥)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B 2015

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE

Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> CGI)				
	TOTAL 1				
Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> du CGI)	N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
	(à préciser) au titre de :	N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE

N°ant *

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexties-0 bis* du CGI) ③*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexties-0* du CGI) ④.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ③	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% ¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexties-0</i> du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexties-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 33A du Code
général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFiP N°2059-D 2015

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N				
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme		
		taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % taxées à 25 %		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1			
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2			
TOTAL (lignes 1 et 2)	3			
Prélèvements opérés	4			
	5			
TOTAL (lignes 4 et 5)	6			
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7			
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2015

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE

Néant

Exercice ouvert le : 01012014 et clos le : 31122014 Durée en nombre de mois

1 2

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	571 924
Production vendue - Services	OC	486 984
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	1 663
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
	TOTAL 1 OM	1 060 571

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	219 131
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	(1 598)
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	196 701
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	7
Abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
	TOTAL 2 OJ	414 241

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2 OG 646 330

IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)

SA 646 330

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV X

Chiffre d'affaires de référence CVAE GX 1 058 908

Période de référence GY 0 1 / 0 1 / 2 0 1 4 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 4

Date de cessation HR / / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F 2015

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1
(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31122014

N° SIRET 3 8 8 2 5 7 7 5 0 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL MG IMPRIMERIE

ADRESSE (voie) 198 allée de Provence Prato II

CODE POSTAL 84210

VILLE

PERNES LES FONTAINES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme _____ Nom patronymique BESANCON _____ Prénom(s) SOPHIE _____

Nom marital DELAY _____ % de détention 80,00 Nb de parts ou actions 800

Naissance: Date 09/12/1961 N° Département 69 Commune LYON _____ Pays _____

Adresse : N° CHEMIN SAINT ROCH _____ Voie CARPENTRAS _____

Code Postal 84200 _____ Commune _____ Pays _____

Titre (2) M _____ Nom patronymique MOUTTE _____ Prénom(s) GERARD _____

Nom marital _____ % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 200

Naissance: Date 27/05/1955 N° Département 84 Commune CARPENTRAS _____ Pays _____

Adresse : N° LOTTISSEMENT LES FLORETS _____ Voie _____

Code Postal 84170 _____ Commune MCNTEUX _____ Pays _____

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N°2059-G 2015

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31122014

N° SIRET

3 8 8 2 5 7 7 5 0 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL MG IMPRIMERIE

ADRESSE (voie)

198 allée de Provence Prato II

CODE POSTAL

84210

VILLE

PERNES LES FONTAINES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays

SARL MG IMPRIMERIE - Exercice clos le 31/12/2014 - Etat préliminaire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2015																
 <i>Formulaire obligatoire</i> <i>(art. 223 du Code général des impôts)</i>																		
IMPOT SUR LES SOCIETES																		
Exercice ouvert le	01012014	et clos le	31122014	Régime simplifié d'imposition														
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>															
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																		
Désignation de la société:			Adresse du siège social:															
SARL MG IMPRIMERIE 198 allée de Provence Prato II 84210 PERNES LES FONTAINES																		
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>3</td><td>8</td><td>8</td><td>2</td><td>5</td><td>7</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>3</td><td>3</td></tr></table>			3	8	8	2	5	7	5	0	0	0	0	3	3			
3	8	8	2	5	7	5	0	0	0	0	3	3						
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:															
B REGIME FISCAL DES GROUPES																		
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante																		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:																		
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td> </td><td> </td></tr></table>																		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)																		
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	32 875	Déficit														
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%																
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)														
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches																		
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>													
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art.44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>													
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%														
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)																		
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt																		
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.																		
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)																		
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																		
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des Impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr .																		
Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".																		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable			Nom et adresse du conseil:															
SARL VÉRAN & ASSOCIES 298 rue du Bon Vent 84140 Montfavet																		
Tél: 0490891614			Tél:															
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:															
N° d'agrément du CGA <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>							Date: 17042015 Lieu: PERNES LES FONTAINES											
			Qualité et nom du signataire:															
			Signature:															
Tél:																		
Visa CGA :		Viscur conventionné :																
 MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLIQUES																		

IMPOT SUR LES SOCIETES						N° 2065 bis-SD
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065						2015
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES						
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	<i>a</i>	payées par un établissement chargé du service des titres		<i>b</i>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						<i>c</i>
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						<i>d</i>
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						<i>e</i>
						<i>f</i>
						<i>g</i>
						<i>h</i>
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 ^e du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						<i>i</i>
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 ^e du 3 de l'article 158 du CGI						<i>j</i>
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						<i>Total (a à h)</i>
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufru. <i>2</i>	Année au cours de laquelle le versement a été effectué <i>3</i>	Montant des sommes versées:		
à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits <i>4</i>	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement <i>5</i>			à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les <i>6</i>		
Indemnités forfaitaires <i>7</i>	Remboursements <i>8</i>	Indemnités forfaitaires <i>9</i>	Remboursements <i>10</i>			
SOPHIE DELAY		800	2014	48 000		
CHEMIN SAINT ROCH CARPENTRAS 84200						
GERARD MOUTTE		200	2014	39 127		
LOTISSEMENT LES FLORETS 84170 MONTEUX						
H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation			
Caractéristiques, marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée.	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques, marque et puissance	Service auquel la voiture est affecté		Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
I DIVERS						
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)						
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION						
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
			MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾			MVLT réalisée au cours de l'exercice			
			MVLT restant à reporter			